MARCOULE (ATALANTE - PHENIX)

ETABLISSEMENT: CEA CIVIL	**RÉGION:** Occitanie
EXPLOITANT: CEA civil	**DÉPARTEMENT:** GARD
	COMMUNE: BAGNOLS-SUR-CEZE

PHENIX
Réacteur nucléaire surgénérateur d'une puissance de 250 MWe, dont la divergence et le premier couplage au réseau ont eu lieu en 1973. Prototype de la filière Â« surgénérateur Â».
Le réacteur Phénix a été utilisé comme outil de recherche sur le volet 'séparation / transmutation' de la loi de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs du 28 juin 2006.
La production a été arrêtée en septembre 2009. Le décret de démantèlement a été publié en juin 2016.

ATALANTE
Laboratoire d'études et d'analyses, mis en service en 1999 et doté des moyens permettant au CEA de conduire ses programmes de recherche dédiés au soutien à l'industriel AREVA, ainsi qu'aux axes de la loi de programme sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006 dans les domaines du traitement des assemblages combustibles irradiés et du traitement des déchets de haute activité.

Données déclarées au 31/12/2020

Nature des déchets	Volume déclaré (en m³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. PHÉNIX					
a. Déchets de MAD/DEM					
Déchets TFA amiantés(64 m3 - 1 t)	64	-		TFA	TFA
b. Déchets activés - barres de commande en CEI (B4C)					
Barre de commande SCP(25 Barres de commande SCP)	1,64	-		MA-VL	F2-4-15
Barre de commande SAC(2 Barres de commande SAC)	0,131	-		MA-VL	F2-4-15
Barres de commande et tronçon Rapsodie(13 Tronçons barres de commande Rapsodie)	0,853	-		MA-VL	F2-4-15
Vrac labo (aiguilles longues, barres ...)(2 Etuis)	0,131	-		MA-VL	F2-4-15
c. Déchets dont la filière de gestion reste à définir (DSFI)					
Déchets électrique et électronique (DEEE)(1,1 m3 - 1 t)	1,1	-		AUTRES	DSF
Déchets Mercure	-	-		FMA-VC	DIV3
Poubelles PHE(2 poubelles PHE)	1,96	-		FMA-VC	F3-4-03
2. ATALANTE					
a. Déchets d'exploitation et de maintenance					
Effluents STEL (HA/MA)(9,4 m3 - 0,065322 t)	0,614	-		FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC compactables (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (C0)(144 fûts de 118 litres)	7,286	-		FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC compactables (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (CBFK)(47 fûts de 118 litres)	10,349	-		FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en BI (8S)(1 BI)	4,06	-		FMA-VC	F3-4-02
Déchets technologiques FMA-VC contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres) C0(214 poubelles PODEC de 16 litres)	48,15	-		FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques FMA-VC contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres) CBFK(37 poubelles PODEC de 16 litres)	36,168	-		FMA-VC	F3-4-03

Nature des déchets	Volume déclaré (en m³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Déchets technologiques fortement contaminés en alpha et faiblement irradiants (plastiques, métalliques, verres...)(25 fûts de 100 litres)	1,1	-		MA-VL	F2-5-07
Déchets technologiques fortement contaminés en alpha et irradiants (plastiques, métalliques, verres...)(48 poubelles PODEC de 16 litres)	2,4	-		MA-VL	F2-5-05
b. Déchets de RCD					
Morceaux de verres de laboratoire cellule de l'atelier pilote(4 boîtes de 2 litres)	0,028	-		MA-VL	DIV2
c. Déchets d'exploitation et de maintenance					
Déchets technologiques TFA conditionnés (plastiques, métalliques, inertes)(11,65 m3 - 1 t)	11,65	-		TFA	TFA
Résines échangeuses d'ions (REI), issues des chaînes blindées de purification de matière	0,22	-		FMA-VC	F3-4-03
Effluents organiques et huiles(7,28 m3)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
Sources sans emploi(6 sources scellées et non scellées)	-	-		AUTRES	S01
d. Déchets de RCD					
Sources alpha dont stimulateurs à base de 238Pu - filière 7(362 sources)	-	-		AUTRES	S01
Sources neutroniques - filière 7(286 sources)	-	-		AUTRES	S01
e. Déchets d'exploitation et de maintenance					
Colonnes de support SiO2 imprégnées de solvants organiques (tributylphosphate)	0,247	-		MA-VL	DIV2
f. Déchets dont la filière de gestion reste à définir (DSFI)					
Liquides scintillants(0,01 m3 - 1 t)	0,01	-		AUTRES	DSF